

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre André CROUZILLE, Maire.

**Etaient présents :**

M. Pierre André CROUZILLE, Maire

Mesdames Régine BARRADIS et Nelly LAUNAY et Monsieur Pascal PICHARD, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BARRADIS, René EYRAUD, Arnaud FELIX, Hervé FULBERT, Claire HENON, Daniel LAUBUGE, Patrick MARTIN, Serge OLIVIER, Marie-Claude PAILLOT, Monique PICHARDIE

**Absente excusée :** Madame Isabelle FENELON qui a donné pouvoir à Madame Régine BARRADIS

**Date de convocation :** 20 Mars 2015

\*\*\*\*\*

M. Jean Marc BARRADIS a été désigné par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

**Adoption du procès verbal de la précédente réunion :**

Le procès-verbal précédent n'étant pas finalisé sera adopté lors de la prochaine séance.

**DELIBERATIONS :**

**Approbation du compte**

**De gestion 2014**

N° 2015.03.25-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'approbation du compte de gestion 2014, qui s'établit comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire à la clôture de l'exercice précédent (2013) : 63 809.31 €

Dépenses : 504 598.77 €

Recettes : 618 317.80 €

Résultat excédentaire de l'exercice : 113 719.03 €

**Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 49 909.72 €**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent (2013) : 182 482.41 € dont part affectée à l'investissement sur l'exercice 2014 au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) d'un montant de 110 928.31 € d'où un excédent antérieur reporté sur l'exercice 2014 au 002 (excédent antérieur reporté) de : 71 554.10 €

Dépenses : 588 169.00 €

Recettes : 734 186.01 €

Résultat excédentaire de l'exercice : 146 017.01 €

**Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 217 571.11 €**

**RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE L' EXERCICE : 259 736.04 €**

**RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE CLOTURE DE L' EXERCICE :**

267 480.83 €

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR / 3 ABSTENTIONS  
(Serge OLIVIER, Monique PICHARDIE, Hervé FULBERT)**

Approbation du compte  
Administratif 2014  
N° 2015.03.25-02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'approbation du compte administratif 2014, présenté par Mme Claire HENON, doyenne de l'Assemblée, qui s'établit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire à la clôture de l'exercice précédent (2013) : 63 809.31 €

Dépenses : 504 598.77 €

Recettes : 618 317.80 €

Résultat excédentaire de l'exercice : 113 719.03 €

**Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 49 909.72 €**

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent (2013) : 182 482.41 € dont part affectée à l'investissement sur l'exercice 2014 au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) d'un montant de 110 928.31 € d'où un excédent antérieur reporté sur l'exercice 2014 au 002 (excédent antérieur reporté) de : 71 554.10 €

Dépenses : 588 169.00 €

Recettes : 734 186.01 €

Résultat excédentaire de l'exercice : 146 017.01 €

**Résultat excédentaire de clôture de l'exercice : 217 571.11 €**

RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE L'EXERCICE : 259 736.04 €

**RESULTAT EXCEDENTAIRE TOTAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE :  
267 480.83 €**

Monsieur CROUZILLE Pierre André quitte la pièce.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR / 4 ABSTENTIONS  
(Pierre André CROUZILLE, Serge OLIVIER, Monique PICHARDIE, Hervé FULBERT)**

Monsieur Pierre André CROUZILLE revient.

Affectation de résultats de  
clôtures 2014 de  
fonctionnement  
N° 2015.03.25-03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation de résultat excédentaire d'un montant de 217 571.11 € comme suit :

- article 002 (excédent antérieur reporté) : 217 571.11 €

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

Vote des taux d'imposition  
2015

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels qui sont inférieurs à la moyenne départementale.

Serge OLIVIER lui répond qu'ils restent malgré tout supérieurs à ceux de la strate (sauf pour la Taxe d'habitation qui elle est inférieure (15.35 % contre 15.74 %). Il rajoute qu'il est également important de revoir les bases d'imposition sur lesquelles il existe des disparités (Il nous donne un exemple existant sur la commune).

Nelly LAUNAY lui répond que des disparités doivent probablement exister mais si tel est le cas et si l'administré s'estime lésé au niveau fiscal, il lui appartient de faire une réclamation en remplissant un formulaire auprès du service des impôts de Ribérac qui ensuite demandera à la commission des impôts de donner un avis.

N° 2015.03.25-04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir pour 2015 les taux de TH, TFB, TFNB et CFE 2014.

Taxe d'Habitation : ancien taux : 15.35 %

**Nouveau taux : 15.35 %**

Taxe Foncière Bâti : Ancien taux : 17.42 %

**Nouveau taux : 17.42 %**

Taxe Foncière Non Bâti : Ancien taux : 66.59 %

**Nouveau Taux : 66.59 %**

Cotisation Foncière des Entreprises : Ancien taux : 18.30 %

**Nouveau taux : 18.30 %**

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR / 0 CONTRE / 2  
ABSTENTIONS (Serge OLIVIER, Monique PICHARDIE)**

Redevance d'occupation du  
Domaine public (RODP)-  
Télécommunications  
N° 2015.03.25-05

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-9

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L47

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif minimum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide  
-d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2015 :

\*40.25 € par kilomètre et par artère en souterrain

\*53.66 € par kilomètre et par artère en aérien

\*26.83 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre 2 supports.

-De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

-D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323

-De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

#### DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Candidature au marché électricité  
Proposé par le « groupement de  
Commande pour l'achat d'énergies,  
de fournitures et de services en  
matière d'efficacité et  
d'exploitation énergétique

Suite à la loi NOME, les collectivités sont contraintes de quitter le marché « historique ». Pascal Pichard informe que le gain estimé sera entre 2 et 6%. Pour l'instant, seuls nos points d'éclairage publics sont intégrés dans ce groupement de commande.

Vu la directive européenne N°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles, communes pour le marché intérieur d'électricité

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la commune de Saint Front de Pradoux a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que la commune de Saint Front de Pradoux est adhérente au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les syndicats Départementaux d'Energies Aquitains ((SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA)

Considérant la disparition des tarifs règlementés de vente pour les sites d'une puissance supérieure à 36kva au 1<sup>er</sup> janvier 2016 imposée par la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 07 décembre 2010.

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) lancent un marché électricité par le biais de ce groupement

N° 2015.03.25-06

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement
- **D'autoriser** les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **d'approuver** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Saint Front de Pradoux est partie prenante
- de s'engager** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Saint Front de Pradoux est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

#### **DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

#### **Rétribution d'un stagiaire** **N° 2015.03.25-07**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que Monsieur LOMBARD Julien a effectué un stage de 15 jours au sein des services techniques. Durant cette période, il a donné entièrement satisfaction accomplissant un très bon travail. Monsieur le Maire propose donc de lui verser une petite rétribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'octroyer à M. LOMBARD Julien la somme de 100 €, comme rétribution à l'issue de son stage.

#### **DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

#### **Occupation de la salle des fêtes** **par Saint Médard Loisirs** **N° 2015.03.25-08**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle des fêtes de Saint Médard de Mussidan étant en travaux, nous avons été sollicités par Monsieur le Maire de ladite commune pour prêter notre salle à l'association Saint Médard Loisirs tous les mardis après-midi, pendant la durée des travaux, moyennant dédommagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide** de fixer ce dédommagement à 20 € / séance.
- Décide** que cette somme sera payée au trimestre, par la Mairie de Saint Médard de Mussidan après édition d'un avis des sommes à payer

#### **DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

**Adoption du rapport d'activités  
du SICTEU- Exercice 2014  
N°2015.03.25-09**

Conformément à l'article 40 de la loi n°99 586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités du SICTEU de Mussidan pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de cette présentation.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

**Adoption du rapport d'activités  
du SIVOS- Exercice 2014  
N°2015.03.25-10**

Conformément à l'article 40 de la loi n°99 586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités du SIVOS de Mussidan pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de cette présentation.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR**

**Point sur les travaux :**

Pascal Pichard, adjoint aux travaux fait le point sur les travaux réalisés.

- Les placards de la salle des associations ont été réalisés par les cantonniers
- Du calcaire a été mis au cimetière
- Un problème d'écoulement des eaux usées est apparu à l'école maternelle. Il s'avérait que lors des travaux une buse a dû être cassée. Monique Pichardie demande si l'assurance va rembourser. Non, ce n'est pas la peine car l'entreprise Laurière, à l'origine du problème a réparé à ses frais.
- Un cycle de point à temps a été réalisé sur plusieurs routes. Régine Barradis dit que les administrés en semblent satisfaits. L'objectif est de concilier le point à temps et la réfection plus complète des routes. Hervé Fulbert demande le coût de la tonne d'enrobé à froid. La réponse est de 110 €/tonne.

**Compte-rendu des commissions communales et réunions syndicales :**

- SMIVI :  
Il a été décidé de réduire le nombre de délégués et de les répartir de manière équitable entre le département de la Dordogne et celui de la Gironde
- SMAETAEBIP :  
Le syndicat propose de faire acte de candidature pour la prise en charge de l'animation NATURA 2000.  
Le syndicat envisage l'achat d'un tracteur d'occasion.
- SIAEP :  
Un appel d'offres a été lancé concernant des travaux sur le réservoir d'eau d'Issac.
- SIVOS : Jean Marc Barradis, délégué auprès du syndicat précise  
La participation de la commune sera pour 2015 de 3 147.32 € (50% calculé selon le nombre d'enfants transportés, et 50% selon le nombre d'habitants). Environ 30 enfants prennent le car sur Saint Front pour se rendre au collège.
- SICTEU :  
Des travaux ont été faits route du Chatenet et des tabourets ont été relevés.

- SMCTOM :
- Le budget a été voté. Les foyers devraient subir une légère hausse de leur TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Jean Marc BARRADIS demande s'il est envisagé de distribuer des containers individuels à chaque famille. Monsieur le Maire s'était renseigné auprès du SMCTOM, il apparait que l'avenir est à l'utilisation d'un camion « à bras » pour le ramassage et que les containers devront donc être adaptés à ce type d'engin. Donc, les containers individuels ne pourront être envisagés que quand le système sera pérennisé.
- Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord :  
Une visite sur le tracé de la Vélo Route a eu lieu, suite aux divers problèmes soulevés. Ainsi Serge Olivier fait remarquer que la végétation a été très mal coupée et que des arbres ont été jetés à la rivière. Des barrières vont être posées aux endroits dangereux, un fossé a été fait pour l'évacuation de l'eau. Quant à l'entretien, il est à la charge du Syndicat du Bassin de l'Isle (il leur sera signalé les arbres jetés dans la rivière)
- réunion de la commission urbanisme :  
Au cours de cette réunion, ont été abordés les thèmes suivants :

*\*lotissement communal*

*Le service des Domaines avait fait une estimation à 5 € du m<sup>2</sup> pour le futur lotissement. L'entreprise Laurière en demande 6. Quant aux deux autres propriétaires concernés, ils en demandent entre 8 et 10 €.*

Hervé Fulbert précise qu'il ait normal que le prix soit plus élevé sur une petite parcelle. Serge Olivier rajoute qu'il serait bien plus judicieux d'avoir l'ensemble des terrains, vu sa configuration (bande de terrain derrière chez Mme Deffarges, non constructible en l'état) pour permettre un aménagement routier avec 2 accès et qu'il faut donc négocier. Monsieur le Maire répond, à ce titre, qu'il est justement en phase de négociations et que rien n'est fermé mais qu'il serait injuste de donner 6€ à l'un et 10€ à l'autre. Le fait d'avoir une plus grande superficie permettrait d'intégrer dans le projet la création d'une aire de jeux.

*\*embellissement du bourg :*

*Ce projet pourrait être subventionné par la Communauté de Communes et devrait être mis en parallèle avec le PAVE (Accessibilité aux personnes à mobilité réduite). Un avant-projet sera demandé à l'ATD mais c'est un projet d'envergure et de plus l'ATD est très occupée et ne pourra pas réaliser l'étude avant au moins la fin de l'année.*

Serge Olivier rajoute que face aux coûts importants, il faudra procéder par tranche, ce que confirme Monsieur le Maire.

*\* Proposition de vente d'un terrain Place de la Treille :*

*M. Roland Laurière souhaite vendre à la commune un terrain Place de la Treille d'une superficie de 661 m<sup>2</sup> pour 5000 €. La commission urbanisme y est plutôt favorable car cela permettrait d'avoir une réserve foncière mais également des emplacements pour le projet de marché de producteurs.*

Serge Olivier dit que pour l'instant la commune n'en a pas la nécessité, il ne voit donc pas l'intérêt de cet achat d'autant qu'il s'agit d'une zone commerçante et qu'un particulier peut directement l'acheter au propriétaire. Monsieur le Maire lui répond que la somme est plus que raisonnable et que cela peut toujours être intéressant. Jean Marc Barradis se rappelle que lorsqu'il était élu, le Conseil municipal avait souhaité l'acheter mais qu'à cette époque, Monsieur Laurière n'était pas vendeur. Hervé Fulbert demande si l'on peut envisager la création d'une aire de stationnement pour camping-cars. Arnaud Félix lui répond que de tels aménagements coûtent chers et qu'il en existe dans les communes alentours.

Ce terrain pourrait être nécessaire dans le cadre du marché de producteurs. D'ailleurs dans cette optique, il sera peut être nécessaire de faire installer un compteur avec une armoire électrique (coût 1800 € et 3000 €). La première démarche sera de voir si des producteurs sont intéressés avant d'entreprendre tous travaux. L'idée serait de ne pas demander de participation financière aux vendeurs au départ, pour les attirer mais aussi pour les garder. Hervé Fulbert pense qu'il faut au contraire les faire payer dès le départ.

Quant à l'achat de ce terrain, le Conseil se donne le temps de la réflexion et décidera lors de la prochaine réunion.

*\*proposition de cession d'un terrain par les conjoints Pichardie :*

Monique Pichardie, directement concernée, quitte la séance.

*Dans le cadre du règlement d'une succession, les conjoints Pichardie proposent de donner à la commune, une parcelle de terrain située en contrebas de l'église. La commission urbanisme ne voit pas l'intérêt pour la commune, notamment du fait qu'il n'y ait pas d'accès direct.*

Serge Olivier déclare qu'aucun terrain n'est enclavé car il y a toujours une servitude et que puisqu'il s'agit d'un don, la commune se devrait de le prendre. Régine Barradis déclare que ce terrain n'est actuellement pas entretenu, et que la commune n'en a pas le besoin. Cette acquisition engagerait des frais de mutation. Hervé Fulbert fait remarquer qu'il pourrait être intéressant notamment pour des pêcheurs.

Le Conseil Municipal décide de se rendre sur les lieux pour se faire une idée plus précise avant toute décision.

Monique Pichardie revient.

- Réunion de la commission des travaux :

Au cours de cette réunion ont été abordés les thèmes suivants :

*\*Éclairage public Chemin des Fontanelles :*

*La commune a le choix entre de l'aérien (7500 €) et du souterrain (15 000 €). La commission a opté pour l'aérien.*

Serge Olivier demande pourquoi avoir retenu le chemin des Fontanelles. C'est une demande des riverains justifiée par la présence importante d'enfants.

Le Conseil Municipal opte également pour l'aérien.

*\*Abattage de 2 chênes, rue du Meynieux :*

*2 devis ont été faits, la commission a opté pour le devis de l'entreprise Dubost, pour un montant de 1590 €.*

Serge Olivier demande si la commune récupère le bois. La réponse est non. Hervé Fulbert rajoute qu'il faudra laisser une bonne hauteur de souche pour se prémunir de tout danger. Le Conseil entérine le choix de la commission.

*\*curage des fossés et hydrocurage :*

*2 kms de curage sont prévus au budget 2015, les secteurs concernés seront validés le moment venu.*

Monique Pichardie rajoute qu'il faut également « resuivre » ce qui a été fait cette année. Pascal Pichard lui répond que bien évidemment, il convient de maintenir en état les travaux réalisés. Serge Olivier rappelle également le rôle très important des saignées pour le bon état de la voirie.

Le Conseil Municipal valide cette proposition de curage.

*\*travaux de voirie :*

*L'étude diagnostique faite par l'ATD a permis de lister les travaux nécessaires sur notre voirie. La commission des travaux a priorisé, pour inscription au budget 2015, la Rue Meytadier-Duteuil, La Rue du Bourg, La Rue des carrières et la rue des Graviéras.*

Serge Olivier dit que dans le cadre de l'aménagement du bourg, la rue Meytadier Duteuil sera forcément intégré à celui-ci et qu'il conviendrait donc d'attendre. Pascal Pichard lui répond qu'au mieux cet aménagement ne commencera que dans 4- 5 ans et qu'une subvention du Conseil Départemental pouvant être obtenue, la priorité sera la traverse du bourg et donc la route de Saint Louis. Claire Hénon confirme que la priorité est bien la route de Saint Louis car c'est l'image de la commune. Jean Marc Barradis précise enfin que dans le cadre de la traverse du bourg, s'agissant d'une route Départementale, les travaux de chaussée sont à la charge du Conseil Départemental, les accotements à la charge de la commune mais subventionnés par le Conseil Départemental. Enfin Monique Pichardie précise que l'accessibilité reste une question prioritaire.

L'ordre retenu par la commission est validé, les devis seront demandés.

De nombreux travaux de voirie sont également prévus, rue de l'Alsace (problème d'eau stagnante sur la chaussée mais également dans le fossé, dicit Serge Olivier), rue de Ribonnat (Chez M. Lafon), Route de Ribérac (chez Mme Raynaud et vers le Marmitou).

*\*Travaux de bâtiments :*

*La commission a listé les travaux à inscrire au budget : porte coupe-feu de la salle des fêtes, changement du convecteur dans le logement communal, réfection du mur de la salle des fêtes suite à l'incendie de la*



voiture, pose d'une VMC à la cantine, pose de carrelage et peinture également à la cantine, abats sons du clocher de l'église, mise en accessibilité de la Mairie, acquisition d'un groupe électrogène (de préférence mobile pour Hervé Fulbert), achat d'un marteau perforateur, d'un gyro, d'ordinateurs pour l'école.

Serge Olivier ne voit pas trop l'utilité d'un gyro. Pour Hervé Fulbert, la priorité est la réparation du camion benne. Des devis ont été demandés.

La liste proposée est validée par le Conseil.

Divers :

- Modification du temps de travail de certains agents communaux

Suite au départ à la retraite de Mme GAUTREAU, ses heures de travail ont été redistribuées entre Mme Cindy Commes, (22h18 annualisées), et à leur demande Vanessa Lagarde (+3h) et Emilie Paillot(+4h). Ces augmentations devront être validées en CTP du CDG.

Quant au recrutement, Monsieur le Maire explique que 15 personnes ont été retenues pour les entretiens. 3 d'entre elles se sont distinguées et le choix final s'est porté sur Cindy Commes car elle possède les 2 modules du BAFA, ce qui est un plus. Serge Olivier dit qu'il est dommage que cela n'ait pas été indiqué dans l'offre d'emploi, pour Monique Pichardie, il s'agit presque de « tromperie ».

Monsieur le Maire lui répond que cela ne faisait pas partie des critères pour postuler mais qu'il s'agissait d'une qualification supplémentaire qui la rend polyvalente et qui lui permettra d'intervenir sur la garderie, les TAP ou en remplacement d'Atsem. C'est cette polyvalence qui a été déterminante pour le choix, d'autant qu'elle était la seule à posséder ce diplôme.

Pour Hervé Fulbert estime que dans tout recrutement, le choix n'est pas toujours simple et que celui-ci est convenable à ses yeux. Enfin Patrick Martin fait part de son expérience en tant que chef d'entreprise. Pour lui effectivement des éléments autres que ceux figurant sur la fiche de poste peuvent être pris en compte dans le choix d'une personne.

- Défibrillateur :

Il sera installé à l'extérieur de la salle des fêtes.

#### Points rajoutés à l'ordre du jour à la demande de Jean Marc BARRADIS :

Fonctionnement et coût des TAP :

Un tableau du coût des TAP pour les 3 premières périodes est distribué au Conseil.

Jean Marc Barradis demande le détail des activités par intervenant. Régine BARRADIS explique le fonctionnement et précise qui peut intervenir en autonomie et qui a besoin d'une personne issue des employés municipaux.

Il a effectué les 7 et 12 février des visites et nous fait part de ses observations :

- La température dans la salle des fêtes était de 14°. Régine Barradis lui répond que le problème est désormais réglé.
- Il n'a pas pu accéder à la salle des assos qui était fermée à clé et dont les volets étaient fermés.
- Pour le basket, les enfants pénètrent dans le gymnase sans changer de chaussures. Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'après les matchs, nombre de personnes jouent sans respecter cette règle. Les parents devraient fournir les chaussures adéquates.
- Claire Hénon s'étonne de la grande différence de prix des prestations (de 22 € à 96 €)
- Enfin, pour Jean Marc Barradis, certains intervenants sont très onéreux, d'autant plus que d'après lui, montre en main, les enfants n'ont qu'une heure de TAP (au lieu de 1h30). Monsieur le Maire lui répond qu'il est demandé aux intervenants d'être présents de 15h00 à 16h30, mais qu'il est normal que les enfants bénéficient d'une période de récréation avant les TAP. De même à la sortie, les enfants doivent être prêts à 16h30, donc après rangement, retour à l'école, récupération des cartables et habillage. Les intervenants sont rétribués entre 15 et 50 € de l'heure car certains n'ont aucun diplôme particulier et d'autres sont professeurs. Nous essayons de favoriser les intervenants les moins onéreux mais cela n'ait pas facile car nous n'avons pas un choix très important et certains refusent de s'occuper de certaines catégories d'âge. Nous avons fait le choix d'apporter des activités diverses, variées et de qualité et cela a bien entendu un coup plus important que de faire de la garderie.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.

